



Vente de ma moto et litiges.

Par **Esthirs6**, le **27/02/2009** à **11:48**

Bonjour à tous.

J'ai un problème que je voudrai vous exposer.

J'ai vendu ma moto en octobre, une ducati monster 600 de 98, 30.000km, parfaitement entretenue. Je l'ai acquise à 17.000km et j'ai parfaitement respecté son entretien. De nombreuses factures prouvent mon entretien scrupuleux.

La nouvelle propriétaire à roulé 5 mois, a cassé le moteur et m'a prévenu qu'elle m'envoyait un courrier de mise en demeure... Que j'ai reçu depuis ou elle me demande de contribuer à la totalité des frais de réparation.

Je précise que les courroies de distribution ont été changées juste avant la vente ainsi que la pompe à essence et que les carburateurs ont été nettoyés par un pro...

D'après le constat de leur garagiste, un problème de carburateurs a bousillé le moteur... Trop d'huile ou trop d'essence dans le moteur et ceux si n'auraient jamais été nettoyés. Or cela été fait juste avant la vente. Facture à l'appui!

Que dois-je faire?

Par **patinette**, le **27/02/2009** à **14:54**

bonjour,

cette personne est un particulier ? Quelle mise en demeure ?

Vous avez des factures prouvant le bon entretien de votre moto, je ne vois pas ce que cette personne peut faire contre vous ? Si vous étiez un professionnel il est possible que l'on est un recours, mais là j'ai un gros doute.

Par **Esthirs6**, le **27/02/2009** à **15:04**

J'ai toutes les factures concernant son entretien j'ai même une facture d'entretien de sa part suite à un premier problème qu'elle avait eu. La facture avait été réglée et elle est repartie avec la moto. Après ce passage au garage elle à cassé le moteur. Je pense donc qu'elle doit

plutôt se retourner contre son garagiste et non contre moi... Qu'en pensez vous?

Par **patinette**, le **27/02/2009** à **15:16**

La facture c'est vous qui l'avez réglée ? si oui on voit bien que vous êtes honnête.

Si la moto est passée au garage et qu'elle a cassé le moteur je ne vois pas en quoi vous êtes concerné ?? effectivement elle devrait voir avec son garagiste.

De quelle mise en demeure elle vous a parlé ?

Ne vous laissez pas impressionné, vous lui dites que si elle voit les choses comme ça que c'est vous qui allez solliciter le tribunal, vous verrez bien sa réponse, mais encore une fois vous êtes un particulier elle n'aura pas de recours

Par **Esthirs6**, le **27/02/2009** à **15:20**

Non ce n'est pas moi qui ai réglé la facture.

Par **Esthirs6**, le **27/02/2009** à **15:23**

Elle me demande de régler la totalité des réparations ou elle fera annuler la vente par un tribunal.

Par **patinette**, le **27/02/2009** à **15:46**

je ne comprends pas pourquoi après être sortie du garage sa moto a cassée, et pourquoi ce serait vous qui paieriez à nouveau les frais

Vous n'avez pas la possibilité de consulter un avocat gratuit dans les mairies il y a des permanences ?

Par **Esthirs6**, le **27/02/2009** à **16:13**

J'en ai consulté un qui m'a dis qu'il ne fallait pas que je me souci de cela, qu'elle n'a pas vraiment de recours et que ses menaces ne servent à rien.

Par **patinette**, le **27/02/2009** à **16:18**

il faut vous en tenir à ce que cet avocat vous a dit il a raison, elle pouvait garder la moto 1 an la casser et vous demander le remboursement, cela fait quand mm 5 mois.

Elle y va à l'intimidation

bon courage !

Par **Esthirs6**, le **27/02/2009** à **17:05**

Merci de vos réponses, je vous tiendrai au courant de la suite de l'histoire!